

Règlement de l'exposition « Pierres à images et pierres à imaginer »

ARTICLE 1 : Objet

L'association Odette Louise, en partenariat avec un groupe d'étudiants de l'école Montpellier Business School, lance un appel à participation à l'exposition photos sur le thème de la Grande Lessive® 2018 «**Pierres à images et pierres à imaginer**». Tu as entre 14 et 25 ans, réalises une photo seul ou en groupe avec ton téléphone portable ou ton appareil photo (4 photos max) sur le thème : «**Pierres à images et pierres à imaginer**». Celles-ci seront exposées le 16 mars dans l'espace RectoVerso puis du 29 mars au 6 avril dans le cadre de la Grande Lessive ® à la maison pour tous Marie Curie.

ARTICLE 2 : Participation

La participation à cette exposition est gratuite. L'appel à participation est ouvert à toute personne, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. La participation à l'exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le nombre de participations est limité à quatre photos maximum par personne sur le thème «**Pierres à images et pierres à imaginer**».

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Remplis le formulaire directement en ligne sur le site : www.odette-louise.fr

ARTICLE 4 : Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées. Ainsi, L'organisateur se réserve le droit de ne pas exposer, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème de l'exposition.

Le participant déclare et garantit :

- être l'auteur de la photo postée et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo, et
- avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité de l'association organisatrice ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre de la présente exposition.

ARTICLE 5: Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de l'acceptation du Règlement, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation à l'exposition, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur les réseaux sociaux et sites web de www.odette-louise.fr, et ce à des fins promotionnelles de l'exposition, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Ainsi chaque participant s'engage à signer, à la demande de l'organisateur, une autorisation de publication et d'utilisation de sa photo dans le cadre et pour les besoins de la présente exposition.

ARTICLE 6 : Date limite

La date limite de dépôt des photos est fixée au : 5 mars 2017

ARTICLE 8 : Réclamations

L'organisateur de l'exposition se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées.

Les organisateurs ont le droit de ne pas exposer la ou les photographies en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.